

COMITE REGIONAL DE BALL-TRAP DE NOUVELLE-AQUITAINE



Martignas sur Jalle le 9 janvier 2019

Mmes et Mrs les Présidents des clubs Mmes et Mrs les membres du Comité Directeur

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Ball-Trap de Nouvelle-Aquitaine

Cher(e) Président(e),

Vous êtes convié(e), ainsi que tous les licenciés de votre association à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Ball-Trap de Nouvelle-Aquitaine de la Fédération Française de Ball-Trap et de Tir à Balle qui en accord avec les statuts et la décision du conseil d'administration, se tiendra le **SAMEDI 26 JANVIER 2019 à compter de 15h00 à l'Auditorium de Pons (Bâtiment annexe de la Mairie) Place de la République.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Adoption du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2018
- Rapport moral
- Rapport financier
- ➤ Bilan sportif
- > Formation
- Arbitrage
- Questions diverses

Vous trouverez ci-joint pour le cas où vous ne pourriez pas assister à cette Assemblée Générale.

- un pouvoir qui est nominatif et ne peut être donné qu'à :
 - o un membre du Comité Directeur de l'association,
 - o ou à un licencié de l'association.
- une procuration qui ne peut être donnée :
 - o qu'au Président d'une autre association du même département,
 - ou au représentant d'une autre association du même département.

La licence du bénéficiaire du pouvoir doit avoir été enregistrée avant le 30 juin 2018

Les calendriers des compétitions pour les clubs d'Aquitaine seront à récupérer ce jour-là.

Veuillez agréer, cher(e) Président(e), l'expression de mes respectueuses salutations.

Maurice BOUTIN
Président du Comité Régional
de Ball-Trap de Nouvelle-Aquitaine



ERIT FAMILY TOWNS TO THE PROPERTY OF THE PROPE